



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

91ème assemblée générale
de la Fédération départementale des chasseurs

Vesoul, le 28 avril 2018

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Président du Conseil départemental
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs,
Mesdames et messieurs,

C'est la 91ème assemblée générale ordinaire de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône. En soi, il s'agit d'un indicateur probant de l'importance de la chasse dans notre histoire et notre société ainsi que du rôle essentiel de votre fédération, dont il me plaît de souligner qu'elle a également des missions de service public.

Charles Dickens disait : « *Il y a une passion pour la chasse qui est profondément implantée dans le coeur de l'homme* ». La chasse est effectivement d'abord une affaire de passion et d'art de vivre, à travers ses différentes pratiques. Elle est aussi un vecteur fondamental d'un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le Président de la République, conscient des enjeux qui s'attachent à votre activité, a reçu votre président national le 15 février. C'est ainsi que le chantier de la réforme du permis de chasser national a été ouvert, avec la perspective l'an prochain d'une division par deux de son coût, afin notamment de contrer la baisse du nombre de chasseurs.

Les réflexions portent aussi sur la poursuite des travaux du groupe de travail national sangliers visant à une meilleure maîtrise de leur population et des dégâts qu'ils peuvent causer, la gestion adaptative des espèces chassables ou encore le report de la mise en place des listes de nuisibles pour la période 2019/2021.

Je voudrais rendre hommage à votre action en Haute-Saône, qui a permis d'y maintenir le nombre des chasseurs, avec cependant une érosion et une part de chasseurs de moins de 45 ans d'un tiers seulement, autant de signaux qui appellent à la poursuite des efforts.

Mesdames, messieurs, l'assemblée générale est un moment important de la vie de votre fédération mais aussi, plus globalement, de celle du département. C'est pourquoi je suis heureux d'y participer et de répondre positivement à votre invitation.

Je tiens à souligner votre gestion financière qui conduit à une situation saine, avec une assise qui vous permet d'envisager sereinement l'avenir et doit également vous conduire à être ambitieux dans vos actions.

Cette année est une année charnière avec la fin du schéma départemental cynégétique 2012-2018 et les travaux relatifs au futur schéma, auxquels je suis particulièrement attentif.

Je souhaite revenir sur le bilan de l'année cynégétique passée, et plus globalement sur celui de la période d'application de l'actuel schéma départemental de gestion cynégétique. J'y trouve plusieurs motifs de satisfaction.

Les enjeux de sécurité semblent désormais bien ancrés dans les esprits, aucun accident grave n'étant heureusement signalé depuis plusieurs années. Cela résulte aussi d'une volonté marquée d'assurer une formation de qualité pour la chasse en battue.

Des partenariats ont été créés et entretenus pour promouvoir la mise en place d'intercultures, de haies, de cultures à gibier mais aussi pour assurer la gestion d'un site Natura 2000.

La politique menée depuis 2012 a conduit au développement des populations des principales espèces de gibier :

- * Le résultat concernant la gestion du lièvre est positif et permet un doublement des attributions sur la période.
- * Les populations de chevreuil sont stabilisées à un haut niveau. Ceci confirme cette espèce de grand gibier comme la première du fonds de chasse de la Haute-Saône.
- * La petite population de chamois du secteur des ballons comtois se porte bien également.

Comme vous le savez, pour les espèces phares du département, les résultats ne manquent pas de susciter des inquiétudes pour d'autres partenaires :

- Pour le Cerf, les attributions ont plus que doublé sur la période, et le nombre de plans de chasse a quasi-doublé également. L'évolution de la densité des animaux dans les zones de noyaux de population et l'extension géographique sur le département suscitent des préoccupations chez les forestiers, car l'impact du cerf sur les régénérations sylvicoles et les jeunes peuplements peut être très important.
- Les populations de sangliers gagnent elles aussi fortement en importance sur la période du schéma. On se retrouve en 2018 avec le niveau de prélèvement qui

prévalait en 2011, à la fin du schéma précédent. Vous avez su augmenter fortement cette année l'intensité des prélèvements, en particulier sur les secteurs de concentration de sangliers. Je vous en remercie.

La population de sangliers et l'importance des dégâts agricoles ont toutefois conduit ces dernières années à la prise d'arrêtés relatifs aux points noirs et, sur les deux dernières campagnes, à prolonger la période de chasse. Je ne peux que regretter que ces mesures n'aient pas été pleinement mises en œuvre.

C'est notamment le cas du taux de laies adultes à prélever qui est resté inférieur à l'objectif de 20 % sur certains points noirs. Je ne peux également que qualifier de très modestes les prélèvements qui ont été réalisées durant la période de prolongation du dernier mois de février.

Monsieur le Président, votre fédération est chargée par la loi de rédiger le prochain schéma départemental de gestion cynégétique. C'est une grande responsabilité qui implique d'adopter une position d'écoute et de rassemblement afin d'entendre les arguments de tous les acteurs de l'espace rural et de proposer des solutions qui garantissent une large appropriation autour d'une gestion durable, respectueuse des grands équilibres.

C'est le sens de la concertation qui doit se poursuivre et s'intensifier, car le délai de fin juillet est désormais très proche.

La loi me donne la compétence d'approbation du schéma. J'y procéderai sur la base d'un texte équilibré, manifestant des évolutions par rapport au précédent, s'engageant sur des résultats mesurables et correspondant aux attentes exprimées par mon prédécesseur l'an dernier.

Parmi ces attentes, je citerai :

- 1 - l'objectif d'un plus grand regroupement des territoires de chasse ;
- 2 - l'objectif d'un plein exercice de votre tutelle sur les UGC, qui doivent assurer l'efficacité des mesures prises pour maîtriser les populations de sangliers. Le rôle des cellules de veille doit y être conforté ;
- 3 - l'objectif prioritaire de ramener rapidement le besoin de prélèvement en-dessous des 5000 sangliers par la baisse à due proportion de la population globale, et donc un effort intensifié à court terme ;
- 4 - le renvoi au plan annuel de gestion du sanglier en matière de règles de marquage afin de laisser la possibilité de les adapter selon les besoins, sans tabou ni idéologie mais avec le seul souci de l'efficacité ;
- 5 - l'objectif de développement de la pratique des chasses d'été ;

6 - l'objectif, au regard de la population de cerfs élaphe, d'un équilibre sylvo-cynégétique permettant la régénération dans de bonnes conditions des peuplements forestiers.

Je souhaite ajouter des points supplémentaires au regard des discussions récentes :

7 - la fixation d'un pourcentage suffisant de prélèvement de laies adultes par UGC ;

8 - un objectif en matière de délai d'indemnisation et des règles relatives à l'impartialité des estimateurs évitant toute suspicion de conflit d'intérêt ;

9 - un objectif de suppression ou de maintien du nombre de points noirs à un chiffre ;

10 - une politique dissuasive et conventionnelle en matière d'agrainage, avec des périodes prohibées ;

11 - une politique de possible prolongation de la chasse en février selon les besoins, de préférence dans des zones géographiques identifiées.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, notre boussole commune est celle de l'intérêt général et de la convergence des différents acteurs. Il faudra des efforts de chaque partie et une volonté de juste compromis. Aussi, j'en appelle à la consolidation, à tous les niveaux, de relations humaines respectueuses du travail de chacun et des grands enjeux que sont les productions durables agricoles et forestières.

En effet, notre département est rural, agricole et forestier. Chacun doit donc s'attacher à trouver des solutions viables.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre implication en ce sens. Je respecte la chasse, trop facilement caricaturée, et les valeurs qui l'animent. Et nous avons besoin des chasseurs pour qu'elle joue son rôle régulateur et qu'elle fasse l'objet d'un consensus, alors que la situation aujourd'hui peut conduire au contraire à la division et à l'exaspération.

De fait, le niveau de dégât actuel alerte les agriculteurs. Il est urgent d'y remédier en passant, dans la période de contemporanéité, d'une politique d'épargne du fonds de chasse à une politique d'anticipation des flambées, notamment pour les sangliers, avant que la situation ne soit hors de contrôle. Il faut aussi que l'extension géographique du cerf soit maîtrisée.

Mesdames et messieurs, la révision du schéma départemental de gestion cynégétique a progressé. J'en remercie vivement ceux qui y travaillent ainsi que chacun pour sa contribution. Je compte sur vous afin de finaliser promptement un document qui soit un véritable instrument d'orientation pour tous, avec des engagements forts. Je souhaite par ailleurs que ce schéma puisse faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Je suis confiant dans la réussite de la concertation et de votre délicat travail. Et je vous donne rendez-vous cet été pour la signature, je l'espère, d'un schéma départemental de gestion cynégétique équilibré, pour le bien commun de l'ensemble des Hauts-Saônois.

Vive la chasse, vive l'agriculture, vive la forêt et surtout vive la France !